

Compte-rendu du Conseil municipal du 31 janvier 2011

Présents : Philippe ANTOINE, Arnaud ANTONELLI, Marie Claude BERTRAND, Robert DELOGE, Jean Jacques GUETTIER, Guy JANNOT, Franck MARTIN, Marcel MASSON, Michel MENGARDI, Didier ODINOT, Michèle POUSSING, Christine SUSSET, Marie-Angéline THIEBLEMONT

Excusé avec pouvoir :

Daniel THONIN a donné pouvoir à Marie Claude BERTRAND

Secrétaire de séance : Jean Jacques GUETTIER,

Présentation de l'Avant Projet Définitif par M. Alain Chauvet architecte de la Société SICHR :

Les différentes vues du projet sont projetées sur écran. A la question de savoir si un système de chauffage est déjà retenu, M. Chauvet précise qu'un BET Fluides sera choisi pour faire des propositions tenant compte des exigences d'économies d'énergie. Un document récapitulant l'estimatif des différents lots est remis à chaque conseiller.

L'estimation globale des travaux est : 2 170 502, 87€

+ Les honoraires divers (maîtrise d'œuvre, BET structure, BET Fluides, Mission SPS, Bureau de contrôle, frais d'appel d'offre, Assurance maîtrise d'ouvrage) 325 500€

Délibérations :

Lecture est faite des précédentes délibérations avec les commentaires suivants :

- concernant Mme Meurice. Elle devait être à la retraite début 2009 ; puis, après un nouveau calcul de ses points sa retraite sera effective en janvier 2012.

- concernant le poste que nous avons créé, en pensant y nommer M. Fèvre, nous attendons l'avis du Centre de Gestion concernant une demande de M. Fèvre de reconnaissance de son opération du canal carpien en maladie professionnelle. Le dossier est étudié par la Commission de réforme.

1) Autorisation de demandes de subventions pour le groupe scolaire :

Cette autorisation est subordonnée à l'acceptation de l'APD :

Question : acceptons-nous L'APD ? 8 oui et 6 contre

Présentation des différents partenaires financiers possibles :

- Etat avec la DERT, Dotation Equipement des Territoires Ruraux sur les classes existantes (5)
- GIP : 40% de 200 000€ par classe existante + locaux utilisés par l'accueil périscolaire (1 500€/m²) + économies d'énergie
- Conseil Régional : locaux utilisés par l'accueil périscolaire + économies d'énergie
- Feader (Europe) participation à préciser
- CAF : locaux utilisés par l'accueil périscolaire + mercredis récréatifs + CLSH
- EDF +GIP sur les économies d'énergie
- Enveloppes parlementaires

Question : Autorisons-nous le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des différents partenaires potentiels et à établir tous les documents nécessaires ? 8 oui, 6 non

2) Avenant SICAHR :

Il s'agit de corriger une erreur de transcription sur l'acte d'engagement :
135 150€ au lieu de 131 150€

Question : Acceptons-nous l'avenant de rectification ? 9 oui, 1 blanc et 4 non

3) Eglise de St Martin tranche 3 et 4 (travaux et subventions)

L'Architecte des monuments Historiques préconise de faire les tranches 3 et 4 du PAT.

Tranche 3 : Confortement des murs boutant des bas-côtés et reprise des arases ; reprises ponctuelles sur les charpentes ; restauration des couvertures ; coût 272 839,42€

Option reprise de la poussée des voûtes de la nef ; restauration des deux premières voûtes du bas côté sud : coût 73 309,15€

Tranche 4 : Assainissement ; drain périphérique ; réseau d'évacuation des eaux pluviales ; revers pavé formant caniveau périphérique : coût 101 450,20€

Total : 447 598,77€

Nous avons un accord de principe pour les subventions de la DRAC 50%, du GIP 25%, restera à la commune 25% soit 111 899,69 avec l'option.

Questions : Acceptons de faire les travaux des tranches 3 et 4 ? 12 oui, 1 blanc et 1 non

M'autorisez-vous à faire toutes les démarches nécessaires pour les demandes de subvention ? 12 oui et 2 non

4) Cession du réseau d'eau à Ville-Issey :

Le sujet est reporté à une date ultérieure, le Conseil demandant des documents et informations complémentaires.

5) Document unique : acceptation de la subvention :

Pour l'établissement de ce document une convention de mise à disposition d'un agent pendant 17 jours nous est demandée. Le CNRACL peut nous verser une subvention de 5 255€ pour l'élaboration de ce document.

Questions : Acceptons-nous la mise à disposition d'un agent ? 12 oui, 1 blanc et 1 non. Acceptons-nous le versement de la subvention ? 14 oui

6) Création d'un poste administratif :

Actuellement le secrétariat fonctionne avec 1 poste et demi, contre 2 postes en 2007. Ceci entraîne des fermetures fréquentes de l'accueil (pour raison de santé ou pour formation) d'où cette demande de création d'un poste d'une dizaine d'heures coût approximatif 396€

Question : Acceptons-nous la création de ce poste ? 5 oui, 4 blancs et 5 non. Au vu de ces réponses le poste ne sera pas créé. Un aménagement des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie sera mis en place.

7) BAFD :

A la demande de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) qui remplace la DDJS, l'animatrice des mercredis récréatifs doit être titulaire du BAFD

Question : Acceptons-nous de payer la formation BAFD à l'animatrice des mercredis récréatifs ? 13 oui et 1 blanc

8) Attribution place de taxi :

M. Vincent Godier sollicite l'attribution de la place de taxi laissée vacante par M. Noirtin suite à la retraite de ce dernier

Question : Accorde-t-on la place vacante à M. Vincent Godier ? 14 oui

9) Subvention pétanque 2010 versée en 2011 :

Cette subvention (90€) votée en 2010 n'a jamais été versée à l'association par manque de RIB

Question : Acceptons-nous de verser la subvention 2010 maintenant ? 11ou, 2blancs, 1 non

Informations diverses :

- Compte-rendu de la commission travaux : présenté par Didier Odinot
Projets voirie chemin des ouillons, chemin des Quemines et des fours à chaux, demande d'éclairage public à La Palle

travaux en cours de réalisation carrefour, trottoirs chemin des Quemines, plantation de peupliers près de la station d'épuration, réparation escalier du chœur à l'église St Rémi,

- Stage tressage osier vivant par Meuse Nature Environnement le Samedi 19 mars

- Problème des mercredis récréatifs : inscriptions des enfants voir pour règlement intérieur

- Mur du clos du marché dégradation de plus en plus importante voir pour restauration

- Lotissement La Louvière : La DDT signale un grand nombre de non respect des permis de construire et demande au maire d'engager des poursuites. Mme le maire a dressé un bilan des instructions de la DDT qui montre le manque d'égalité de traitement des dossiers, et de ce fait, Mme Le Maire refuse d'engager des poursuites.

- Sécurité sortie lotissement, sortie école

- Feu de la St Jean ? à voir